



C'EST LA RENTRÉE !

Note

Ce document est rédigé à l'attention de tou-te-s les enseignant-e-s et éducateur-ric-e-s de secondaire. Il propose différentes pistes de réflexion parmi lesquelles choisir afin de mener une discussion de 15 minutes (ou plus si le contexte le permet).

Les faits

La rentrée scolaire 2021 est une rentrée particulière pour les élèves du secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Après 14 mois de perturbations des cours liées à la pandémie de la COVID-19 – depuis le 17 mars 2020, les cours alternent entre présentiel et distanciel –, l'enseignement va reprendre en « code vert ». Tous-tes les élèves auront, jusqu'à la fin septembre au moins et avant une nouvelle évaluation, cours en présentiel. En ce qui concerne le port du masque en classe : alors qu'en Wallonie, les élèves et les enseignant-e-s pourront ôter leur masque dès qu'ils et elles sont assis-e-s à leur place, ce ne sera pas le cas à Bruxelles où le masque reste obligatoire durant les cours.

L'enseignement secondaire est fréquenté par 359 510 élèves (chiffres issus des Indicateurs de l'enseignement 2020), répartis dans 506 écoles en Wallonie et à Bruxelles. L'enseignement fondamental est, lui, fréquenté par 503 973 enfants (325 197, en primaire et 178 774, en maternelle). Soit, au total, 863 481 élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles, encadré-e-s par près de 100 000 enseignant-e-s.

Au moment de reprendre le chemin de l'école, rappelons l'importance de l'enseignement mais aussi de décrocher un diplôme. En Bruxelles, 25,6 % des chômeur-se-s sont « faiblement qualifié-e-s », c'est-à-dire qu'ils ou elles n'ont pas décroché leur diplôme du secondaire. Ce chiffre est de 16,4 % en Wallonie. Tandis que, toujours pour Bruxelles, 6,9 % des chômeur-se-s sont « hautement qualifié-e-s », c'est-à-dire qu'ils ou elles ont un diplôme de l'enseignement supérieur (universitaire ou non). Ce chiffre est de 3,7 % en

Wallonie. (Sources : Banque nationale de Belgique).

Autre photographie chiffrée de notre pays, qui a également des conséquences sur l'éducation et l'enseignement : alors qu'en Wallonie, 16,2 % des enfants vivent sous le seuil de pauvreté – soit dans une famille avec un revenu inférieur à 60 % du revenu médian national –, ce chiffre monte à 23,3 % à Bruxelles. (Chiffres : UNICEF Belgique). Or, il est encore plus difficile de réussir sa scolarité, lorsqu'on grandit dans une famille où manger à sa faim, se soigner correctement ou avoir son propre espace et son propre matériel informatique pour étudier n'est pas possible.

Terminons par un dernier chiffre : dans le monde, 16 % des jeunes en âge d'entrer à l'école secondaire ne sont pas scolarisé-e-s. (Chiffre : UNESCO). L'Afghanistan se trouve parmi les pays où le taux de scolarisation est le plus faible de la planète. Le retour des Talibans au pouvoir, le 15 août dernier, risque fort d'encore aggraver la situation dans ce pays, notamment en ce qui concerne la scolarisation des filles.

Anouck Thibaut

Sur le site de l'UNESCO (l'agence de l'ONU consacrée à l'éducation), un dossier sur l'impact de la COVID-19 dans les écoles, à travers le monde : <https://fr.unesco.org/covid19>

Sur le site de la RTBF, les dernières informations concernant la situation en Afghanistan : <https://www.rtbef.be/info/monde/moyen-orient>

Penser les faits : quelques pistes

Cette actualité ouvre plusieurs portes sur des questions de fond de notre société. Il est difficile de prévoir celles dont les réflexions spontanées des élèves favoriseront l'exploitation... L'enseignant-e peut se sentir plus à l'aise d'en développer une plutôt qu'une autre.

Les événements sont un substrat pour aborder des questions qui les dépassent. Le projet n'est pas de juger les personnes impliquées dans cette affaire.

Trois grands objectifs

Les enseignements fondamental et secondaire doivent :

- contribuer à l'émancipation, à l'épanouissement, au développement de chaque élève. C'est, ici, l'élève qui se trouve au centre. Il ou elle doit être accompagné-e dans le développement du maximum de son potentiel, à tous niveaux (artistique, intellectuel, social, technique, physique, etc.) ;
- former les travailleur-se-s de demain, participer à la

prospérité économique, sociale et culturelle du pays ;

- favoriser le vivre-ensemble par le développement de valeurs communes (démocratie, droits humains, solidarité, diversité, environnement, etc.).

Ces trois objectifs se recoupent parfois, mais pas toujours. Au(x)-quel(s) accordez-vous le plus d'importance ? Pourquoi ? Dans quelle mesure estimez-vous que l'école participe effectivement à ces trois objectifs ?

Extrait du décret « Missions » du 24 juillet 1997¹

Article 6. - La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, remplissent simultanément et sans hiérarchie les missions prioritaires suivantes :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Émancipation

L'un des objectifs de l'enseignement est l'émancipation sociale. L'émancipation consiste à (se) libérer, à (s') affranchir d'un état de dépendance. Il peut s'agir d'une dépendance juridique (l'enfant par rapport à son ou sa tuteur-riche, l'esclave par rapport à son maître) ou morale (une personne par rapport aux préjugés et pratiques de son époque). L'émancipation est souvent vue comme la libération de chaînes physiques ou cognitives qui

empêchent d'agir et/ou de penser plus large.

Certain-e-s soulignent le rôle émancipateur de l'école. Par exemple, apprendre à lire, c'est avoir accès, via leurs écrits, à la pensée de millions de personnes et, ainsi, découvrir des idées auxquelles on n'aurait pas pensé. D'autres estiment que l'école contraint les élèves à penser comme la majorité, les formatent comme la société souhaite qu'ils et elles deviennent. Qu'en pensez-vous ?

D'autres adultes

L'école est aussi l'occasion, pour les jeunes, de rencontrer d'autres adultes que leurs parents. Ce sont les membres de l'équipe éducative (enseignant-e-s, éducateur-riche-s, directeur-riche-s, etc.), mais aussi le personnel d'entretien, celui qui prépare les repas, etc.

L'influence d'un-e enseignant-e sur les élèves ne s'arrête pas à la transmission d'un savoir. Comment définiriez-vous cette relation entre l'enseignant-e et l'élève, d'une part dans la réalité que vous en connaissez et d'autre part dans l'idéal ?

Un groupe non choisi

L'école présente une particularité qu'on trouve peu ailleurs : on ne choisit pas les autres élèves de la classe. Rien à voir avec une bande d'amie-s, par exemple. Comparons la bande d'amie-s et la classe. Ce sont deux groupes dans lesquels on apprend de nombreuses choses, d'ordres différents. En quoi le fait de fréquenter des personnes avec lesquelles on a développé une complicité est-il important ? En quoi, aussi, est-il important de fréquenter des personnes que l'on n'a pas choisies ? Comment définiriez-vous le lien qui vous unit aux élèves de la classe qui ne sont pas vos ami-e-s ? Seriez-vous solidaires s'il leur arrivait une tuile ? Pourquoi ? Vous sentez-vous une proximité, quelque chose de commun

avec les autres élèves de Belgique, d'Europe, du monde ? Si oui, quoi ? Pourquoi ?

Avant 1982, la grande majorité des écoles étaient non mixtes : les garçons et les filles étaient scolarisé-e-s dans des établissements séparés. Il y avait souvent une école pour filles et une autre pour garçons. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas (sauf pour les cours d'éducation physique). Qu'en pensez-vous ? Qu'apporte la mixité à l'enfance, à l'adolescence ? Y a-t-il des activités que vous préférez faire seulement avec des filles ou des garçons ? Et en tant qu'adulte, estimez-vous souhaitable que certaines activités soient « réservées » à des personnes du même genre ?

Participation

Les élèves fréquentant un établissement scolaire sont soumis à un certain nombre de règles : le règlement de l'école définit les comportements et attitudes autorisés et ceux qui sont interdits ; les référentiels et programmes de cours définissent le contenu des cours.

Les jeunes ont le droit de donner leur avis sur les questions qui les concernent. Est-ce vraiment le cas au sein de l'école ? Qu'en pensez-vous ? Au printemps dernier, des élèves se sont par exemple opposé-e-s à l'interdiction de porter certains vêtements. Certain-e-s estiment que les élèves devraient être davantage entendu-e-s ; d'autres pensent que leur expérience de la vie ne leur permet

pas encore de juger ces questions avec discernement et maturité. Ils et elles n'auraient pas conscience de tous les enjeux des problèmes posés. Qu'en pensez-vous ?

Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Article 12, alinéa 1 de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989

Égalité des chances et efficacité

Quand l'enseignement n'était fréquenté que sur une base volontaire, seules les familles riches pouvaient se l'offrir. D'une part en raison de son coût et d'autre part parce que le salaire des enfants était nécessaire pour faire face aux dépenses de base de la famille. Quand l'État a généralisé l'enseignement obligatoire pour tou-te-s en rendant l'instruction obligatoire en 1914, certain-e-s y ont vu un pas en avant pour l'égalité entre les personnes. Chacun-e aurait désormais les mêmes chances d'accéder aux emplois les plus valorisés, les mieux payés. Dans les faits, pourtant, on continuait de voir que les médecins restaient issu-e-s de familles aisées, très peu nombreuses étaient les personnes d'origine modeste qui obtenaient un diplôme.

Aujourd'hui, il existe toujours des facteurs qui ont pour conséquence que les enfants issus de milieux aisés réussissent mieux leurs études que les autres. Un de ces éléments, parmi d'autres, est qu'ils peuvent, eux, se payer des cours particuliers. Faut-il, pour des raisons d'égalité,

interdire les cours particuliers qui ne sont accessibles qu'à certains enfants ou faut-il au contraire se réjouir, pour celles et ceux qui y ont accès, qu'ils et elles auront plus de chances de réussir ?

D'après l'UNICEF², un quart des enfants (de moins de 18 ans) est, à Bruxelles, issu d'une famille pauvre. Faire des devoirs et travaux, étudier ses cours, faire des recherches sur internet est beaucoup plus compliqué quand on n'a pas de chambre à soi pour se concentrer, quand ses parents ne peuvent pas aider, quand on n'a pas mangé à sa faim, quand on doit consacrer du temps à gagner son argent de poche, etc. Pensez-vous que ces élèves ont « plus de mérite » que celles et ceux qui sont issu-e-s de familles aisées ? Pensez-vous que l'école devrait tenir compte de la situation personnelle de l'élève, tenir compte de ce « mérite » ? Deux élèves qui ont les mêmes points doivent-ils et elles traité-e-s de la même façon ou peut-on, par exemple, faire réussir l'un-e et non l'autre sur la base des efforts consentis, de son « mérite » ?

Accès à l'éducation

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé : l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. 2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix.

Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La rémunération des enseignant·e·s, l'entretien des bâtiments, le coût des fournitures scolaires, etc. tout cela coûte très cher. Dans notre pays, la majeure partie de ce coût est supporté par les pouvoirs publics, c'est-à-dire, en fin de compte, par les contribuables. Trouvez-vous normal qu'un·e contribuable qui n'a pas d'enfant

participe au financement de l'enseignement ?

Si la majeure partie du coût de l'enseignement est à la charge de la collectivité, les parents supportent une charge financière importante. Trouvez-vous cela normal ? Est-il normal que certain·e·s élèves, parce que leurs parents sont plus riches, se retrouvent avec des fournitures plus abondantes, de meilleure qualité ou plus agréables ? L'égalité entre les enfants ne devrait-elle pas imposer le même matériel pour tou-te·s ? Que penseriez-vous de l'imposition d'un uniforme en classe ?

Dans d'autres pays – et on pense ici en particulier aux pays du Sud – les pouvoirs publics ne peuvent financer les mêmes équipements et le même personnel qu'en Europe. Certains parents n'ont pas les moyens de financer les études de leurs enfants. Les envoyer à l'école leur coûte alors que le salaire des enfants est souvent nécessaire pour faire vivre la famille ! Est-il juste que l'endroit où l'on naît détermine ses chances d'accéder à l'école ? Seriez-vous favorables à la mise en commun des ressources de tous les pays et à leur redistribution pour un accès égal de tou-te·s à un enseignement de même qualité partout dans le monde ?

Dans certains pays (comme on craint que ce soit le cas prochainement en Afghanistan), l'accès à l'éducation est interdit aux filles. Quelles sont les conséquences pour ces sociétés ? Pensez-vous que cela nous regarde ? Devrions-nous le dénoncer ? Pourquoi ? Comment ?

“ Au bout du compte...

On dit souvent que l'enseignement vise à éduquer des jeunes pour qu'ils deviennent de « bons » adultes.

1. C'est quoi, pour vous, un « bon » adulte ? Quelles sont ses qualités les plus importantes ?

2. En présentant les choses ainsi, en parlant

d'investissement pour l'avenir, on semble s'intéresser à l'avenir bien plus qu'au présent. Qu'en pensez-vous ? Pensez-vous que nous passons notre vie à attendre un avenir meilleur ?

3. Et, du coup, dans l'immédiat, c'est quoi votre projet, votre envie pour cette année scolaire ?

Références

¹ Officiellement « Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » adopté par le Parlement de la Communauté française de Belgique le 24 juillet 1997, paru au Moniteur belge le 23 septembre 1997 et modifié, depuis, à plusieurs reprises. L'extrait est issu de la dernière version, modifiée pour la dernière fois le 9 octobre 2018. http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=401

² Voir : <https://www.unicef.be/fr/plaidoyer/le-plaidoyer-sur-divers-themes-politiques/la-pauvrete-infantile> ; <https://ligue-enseignement.be/precarite-infantile-limportance-de-lecole/>

Ces fiches sont un outil pédagogique destiné à développer la réflexion critique et autonome des élèves. Des références à des idées très différentes peuvent être communiquées afin de susciter cet esprit critique. Les idées présentées dans ces fiches ne reflètent pas forcément les positions d'Annoncer la Couleur - Enabel, d'Amnesty International Belgique francophone, du CSEM ou de la RTBF.

Fiches transversales

Aller plus loin sur

Besoin de plus d'outils ?